



PIÈCES AUTO POUR LES VANS

A3 PRO

DISTRIBUTEUR DE PIÈCES DE RECHANGE AUTOMOBILES

A3PRO S.A.S. au capital de 4 000 000 €

R.C.S. Béziers - Siret 822 015 442 00012 - APE 4531Z

FR 12 822 015 442

ZAC Saint-Martin Sud

34120 PEZENAS

Tél. : 04 20 100 200

Fax : 04 26 99 58 18

www.a3pro.fr

FACTURE

du : 30/04/2024

L.C.R.

Echéance le : 31/05/2024

Magasinier :

EQUIPE NUIT

TVA : FR12902550565

GARAGE AUTO DVS

67 AVENUE JEAN JAURES

34600 BEDARIEUX

Page : 1/1

N° Document 4515294	N° Client 0165285	Votre Commande	Marque	V.I.N. Zone Expedition : 03	N° Immatriculation	Kilomètres	N° Commande 5199020	
Désignation		N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe	Remise %	Prix unitaire net hors taxe	Montant
** BL 5199020 DU 30/04/2024 **								
E: BALAI EV STD AV PSA		1623236680	3,00	4	15,00	44,00	8,40	25,20
PAPR				4		10,00		-2,52
----- SOUS-TOTAL PIECES -----		22,68						
INFORMATION :								
POUR UN MEILLEUR TRAITEMENT DE VOS LITIGES, NOUS VOUS DEMANDONS								
DE FAIRE VOS RECLAMATIONS DANS LA DEMI-JOURNEE QUI SUIT LA								
RECEPTION DE VOS COLIS								
TOUTE RECLAMATION HORS DELAI, NE SERA PAS PRISE EN COMPTE								
Total hors taxe		Montants T.V.A		Total T.T.C				
PI : 22,68		acquittés sur les débits suivant autorisation de l'Administration						
MO : 0,00		(4) 20,000						
DIV : 0,00		22,68						
		4,54						
22,68						27,22		

Coupon à joindre à votre règlement

N° Document	N° Client	N° Commande
4515294	0165285	5199020
Echéance le :	31/05/2024	
30/04/2024		27,22



MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et/ou par chèque à l'ordre de l'établissement. Lorsque l'acheteur est un professionnel, en application de l'article L.441-6 du Code de Commerce, il est expressément convenu, en tant qu'acte de paiement, l'absence de tout appui des pénalités et au-delà sur les sommes exigibles et non payées à bonne date au taux d'intérêt prévu par la loi n° 127 du 28/12/1963 (art. 1734 du Code de Commerce) et non par la loi n° 127 du 28/12/1963 (art. 1734 du Code de Commerce) et non par la loi n° 127 du 28/12/1963 (art. 1734 du Code de Commerce).

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de la facture. L'acheteur demeure propriétaire des marchandises jusqu'à la date de paiement intégral de la facture.

établissement